

Préface

Structure du rapport

Le rapport annuel est organisé selon la structure de crédits du Ministère. Elle reflète les votes autorisés par le Ministère et approuvés par l'Assemblée législative. Le rapport comprend de l'information sur les affectations budgétaires principales et les affectations budgétaires de moindre importance relativement aux objectifs, aux résultats atteints, au rendement et aux écarts financiers du Ministère, et il présente un tableau chronologique de cinq ans illustrant les dépenses et la dotation ministérielles. Les explications relatives aux écarts budgétaires en matière de dépenses et de revenus qui étaient auparavant comprises dans les Comptes publics du Manitoba sont maintenant présentées dans le rapport annuel.

Mandat

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba est chargé d'établir les priorités et de réserver des fonds pour le système scolaire des écoles publiques et indépendantes de maternelle à secondaire 4 (M-S4) et pour les initiatives relatives à la citoyenneté et aux jeunes dans la province. Le Ministère est aussi chargé d'établir une orientation politique à propos des questions administratives reliées au système d'éducation en vertu des lois et règlements codifiés du Manitoba énumérés ci-dessous :

Loi sur l'entretien et l'éducation des aveugles et des sourds

Loi sur l'administration scolaire

Loi sur les écoles publiques

Loi sur la Commission des finances des écoles publiques

Loi sur la pension de retraite des enseignants

Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba

En plus de la définition des objectifs globaux en matière d'éducation, le Ministère est responsable du cadre législatif et réglementaire régissant le système d'éducation M-S4.

Le Ministère travaille en collaboration avec les divisions scolaires, les collèges, les universités et d'autres établissements d'enseignement afin de faire en sorte que les enfants et les jeunes du Manitoba aient accès à une éducation de qualité supérieure.

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba représente la Province dans le cadre des négociations avec le gouvernement fédéral et d'autres ordres de gouvernement et participe aux réunions portant sur l'éducation et les finances de l'éducation avec divers groupes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba et Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba continuent de coopérer à une orientation unique en matière d'éducation et de formation au Manitoba. Un sous-ministre relève des deux ministres.

Mission

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba a pour mission d'offrir des programmes d'éducation et de formation professionnelle de haute qualité, abordables, accessibles et adaptés aux besoins de la clientèle. Des citoyens instruits et une main-d'œuvre spécialisée et polyvalente sont les atouts les plus précieux du Manitoba dans la société d'aujourd'hui de plus en plus axée sur le savoir. Tous les citoyens devraient avoir la possibilité de développer leur plein potentiel et de contribuer à la vie économique, sociale et culturelle du Manitoba dans un contexte global.

Les trois secteurs d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse sont :

- l'éducation de la petite enfance;
- les écoles, de la maternelle au secondaire 4;
- les projets relatifs à la citoyenneté et à la jeunesse.

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba a pris l'engagement de se concentrer sur cinq objectifs principaux pour accomplir cette mission :

- améliorer les taux de réussite dans tous les programmes et établissements;
- diversifier davantage la clientèle visée;
- mieux intégrer et soutenir le perfectionnement des connaissances et des compétences tout en tenant compte des priorités économiques et sociales;
- faire en sorte que les établissements et la collectivité soient plus en mesure de soutenir l'apprentissage;
- établir des partenariats intrasectoriels et intersectoriels.

En remplissant sa mission, le Ministère tient compte des principes suivants :

- Excellence
- Équité
- Ouverture
- Souplesse
- Liberté de choix et responsabilité individuelle
- Pertinence
- Intégration
- Obligation de rendre compte

Responsabilités

Les principales responsabilités d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba sont d'améliorer l'apprentissage de la maternelle au secondaire 4 (M-S4) et de répondre aux besoins des jeunes en matière de citoyenneté et de transition. Pour ce faire, le Ministère cherche à améliorer le rendement de l'apprenant, à délimiter les rôles et les responsabilités au sein du système d'éducation et à faciliter l'acquisition et le partage de connaissances nouvelles.

Parmi les responsabilités générales du ministre, mentionnons :

- l'établissement d'une orientation stratégique pour les projets relatifs à l'éducation, à la citoyenneté et à la jeunesse, ainsi que l'établissement d'un cadre législatif et réglementaire approprié;
- l'exercice du leadership et la coopération auprès d'organismes et d'établissements à vocation éducative et axés sur les jeunes pour assurer la mise en œuvre d'un renouveau en ce qui concerne l'éducation, la citoyenneté et les périodes de transition;
- l'établissement de priorités et l'allocation de fonds pour les réseaux des écoles publiques et indépendantes de la province et les initiatives pour la citoyenneté et les jeunes;
- la collaboration avec les divisions scolaires, les collèges, les universités et d'autres organisations et établissements d'enseignement pour que tous les Manitobains aient accès à une éducation de qualité;
- la représentation de la Province aux négociations avec d'autres gouvernements, dont le gouvernement fédéral, et la participation à des réunions sur le financement de l'éducation et sur l'éducation avec divers organismes publics et privés.

Aperçu des programmes et des services

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, le budget des programmes et des services du Ministère était réparti en huit postes principaux (Administration et finances, Programmes scolaires, Bureau de l'éducation française, Crédits d'impôt en matière d'éducation et de taxes scolaires, Soutien aux écoles, Division Jeunesse, Subventions en capital aux divisions scolaires et Coûts reliés aux immobilisations).

L'engagement du Manitoba à l'égard de l'éducation et de la formation professionnelle englobe le financement des écoles primaires et secondaires et des projets relatifs à la citoyenneté et à la jeunesse.

I Initiatives ministérielles

En accord avec la vision du gouvernement qui est de promouvoir la prospérité sur les plans économique, social et environnemental pour tous les Manitobains, deux projets fonctionnent selon des mandats généraux, c'est-à-dire partagés par les ministères Éducation, Citoyenneté et Jeunesse et Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle : éducation et formation des Autochtones; développement durable. L'évolution démographique du Manitoba, la mondialisation de l'information ainsi que la nécessité d'une plus grande responsabilisation sur les plans économique, social et environnemental nécessiteront un niveau de coordination élevé à l'intérieur des secteurs M-S4 et Jeunesse. Les deux ministères soutiennent aussi de concert la Direction générale de l'éducation des Autochtones, les Services de la gestion des ressources humaines, les Services financiers et administratifs et les Services des systèmes informatiques et de la technologie.

La Direction des services d'administration scolaire et la Direction de la recherche et de la planification d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba fournissent un appui général à l'élaboration des politiques et des programmes.

Le mandat de la Direction générale de l'éducation des Autochtones est d'assurer le leadership et la coordination nécessaires aux initiatives ministérielles de formation et d'éducation des Autochtones. Ses objectifs consistent à : assurer une approche intégrée en matière d'éducation et de formation des Autochtones au sein d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba et d'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba; promouvoir l'élimination des barrières systémiques qui nuisent à la réussite des étudiants autochtones; participer à des projets intersectoriels se rapportant à l'éducation et à la formation des Autochtones et entretenir des liens avec d'autres projets de ce type.

La Direction générale de l'éducation des Autochtones coordonne la mise en œuvre du Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones et procure appui et leadership à toutes les directions et sections au sein d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba et d'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba.

Développement durable

Le mandat de l'Initiative de développement durable consiste à assurer le leadership et la coordination qu'exigent les projets ministériels de développement durable. Ses objectifs consistent en : l'éducation, l'information et la sensibilisation au sujet des projets de développement durable au sein d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba et d'Enseignement postsecondaire et formation professionnelle; la coordination de la mise en œuvre de la *Loi sur le développement durable*; la participation à des projets de développement durable pangouvernementaux (p. ex., le comité directeur du développement durable); la coordination, l'évaluation et la surveillance des projets du Fonds des innovations de développement durable (FIDD) et du Fonds d'action pour le changement climatique (FACC); la coordination de projets de développement durable qui favorisent

l'intégration de ce type de croissance dans les politiques éducatives, les programmes et les programmes d'études; la prestation de services de perfectionnement professionnel axés sur l'enseignement et l'apprentissage du développement durable dans les divisions/écoles.

II Éducation de la petite enfance

Le Ministère joue un petit mais important rôle dans l'éducation de la petite enfance. En tant que collaborateur du projet Enfants en santé Manitoba, le Ministère favorise la préparation à l'apprentissage. Le Ministère dirige l'Initiative de développement du jeune enfant, collabore à la mise en œuvre de l'instrument de mesure du développement des tout-petits et à la publication *Soins éducatifs* et encourage les ententes de partenariat avec les gardes de jour dans les écoles.

III Écoles primaires et secondaires

Au Manitoba, on compte 36 divisions scolaires, deux districts scolaires ayant un financement particulier et 54 écoles indépendantes qui reçoivent actuellement une aide financière de la province. Au cours de l'exercice 2003-2004, le gouvernement a versé 841,1 millions de dollars aux divisions scolaires, aux écoles indépendantes, aux organismes à caractère éducatif et à la Caisse de retraite des enseignants, dont 813,1 millions de dollars à titre de Soutien aux écoles (poste 16-5) et 28,0 millions de dollars à titre de subventions en capital aux divisions scolaires (poste 16-7). Par ailleurs, la taxe d'aide à l'éducation a généré un montant additionnel de 183,3 millions de dollars.

Pour l'année scolaire 2003-2004, des fonds additionnels de 23,8 millions de dollars ont été annoncés au soutien des divisions scolaires.

Le 30 septembre 2003, les effectifs des écoles publiques se chiffraient à 188 498 élèves. De ce nombre, 123 757 étaient inscrits au primaire (maternelle à la 8e année), 61 122, au secondaire (secondaire 1 à 4), 2 211 élèves étaient inscrits à la prématernelle et 1 408 élèves n'étaient placés dans aucune année d'études.

Toujours en date du 30 septembre 2003, 12 930 élèves fréquentaient des écoles indépendantes. Le financement des écoles indépendantes pour les élèves admissibles est offert à des fins pédagogiques et de prestation de services, pour l'enfance en difficulté et pour l'acquisition de documents pédagogiques.

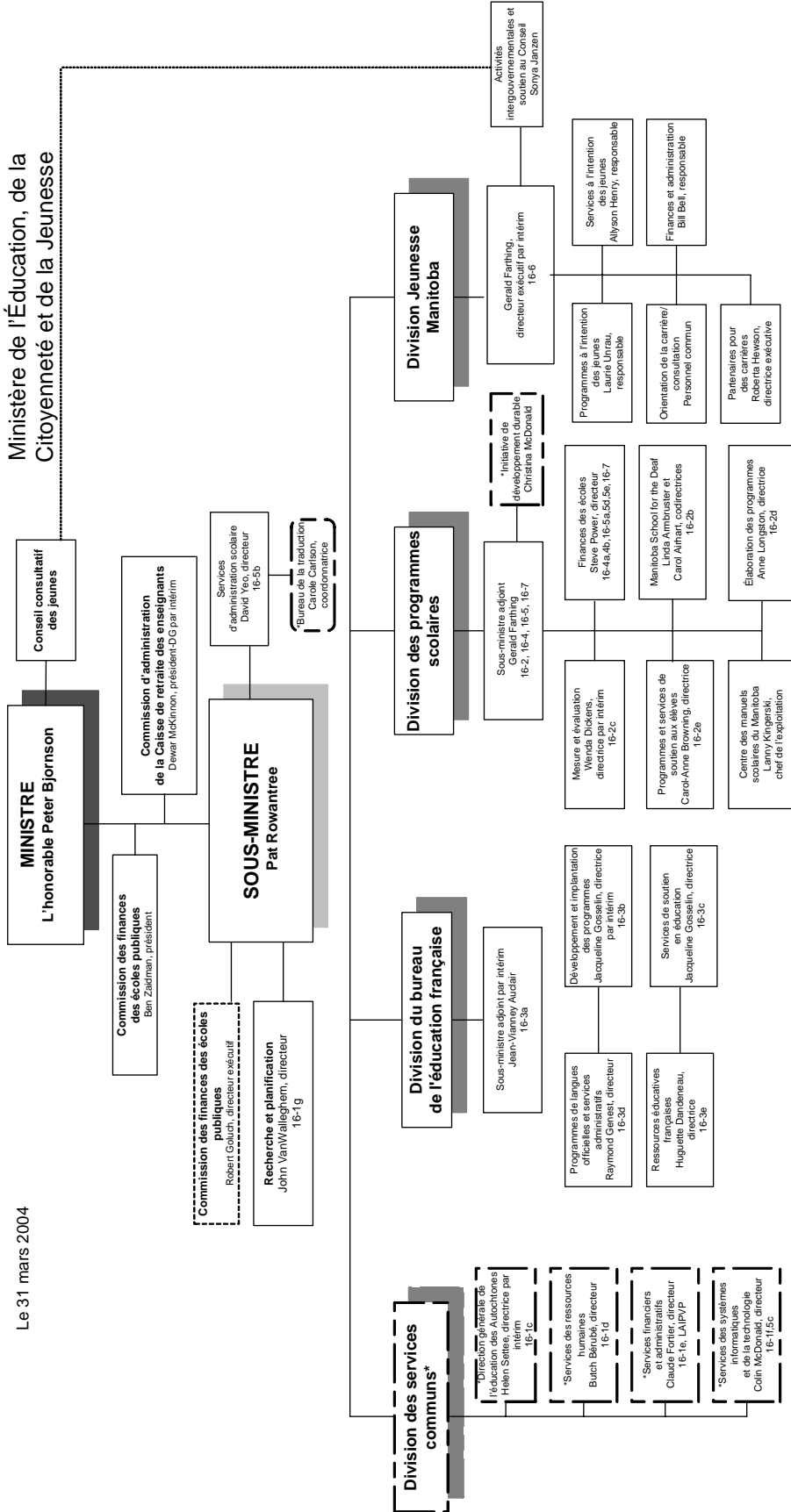
IV Division Jeunesse Manitoba

Cette division offre plus de 20 programmes et services dans les secteurs de l'éducation, du perfectionnement professionnel, de l'emploi et de la formation des jeunes, de l'entrepreneuriat et des valeurs citoyennes telles que la participation à la vie de sa collectivité et le leadership. Elle est aussi responsable du maintien du site Web IciJeunesse, et elle constitue le point central de communication pour tout le gouvernement en ce qui concerne les programmes à l'intention des jeunes.

En 2003-2004, 7 470 étudiants/jeunes ont été embauchés dans le cadre de divers programmes, 3 705 étudiants/jeunes ont reçu de l'aide ou de la formation à l'emploi, et 1 124 étudiants/jeunes ont participé à des activités de leadership.

Le directeur exécutif de la Division Jeunesse Manitoba préside le Comité directeur des sous-ministres adjoints (SMA) sur la jeunesse à l'échelle gouvernementale. Le Comité directeur des SMA se réunit périodiquement pour échanger de l'information, appuyer les initiatives interministérielles à l'intention des jeunes et entreprendre des efforts soutenus de coordination des programmes provinciaux à l'intention des jeunes.

La Division Jeunesse Manitoba fait preuve d'un solide engagement envers la réussite des jeunes Autochtones de la province par des programmes qui existent depuis longtemps, tels que Partenaires pour des carrières et le Manitoba Aboriginal Youth Career Awareness Committee (MAYCAC). Quant aux projets qui n'existent que depuis 2003, comme le Aboriginal Youth Front and Centre et « Aboriginal Youth Mean Business! », ils s'appuient sur les plus anciens programmes de la Division Jeunesse Manitoba destinés aux jeunes Autochtones.



* Dessert les ministères Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, et Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba